

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

## **Banque Zitouna**

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Madame Emna RACHIKOU (FMBZ KPMG TUNISIE) & Mr Bessem JEDDOU (LEJ AUDIT)

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	6-1-1	273 158	820 881
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	1 301 376	135 247
Créances sur la clientèle	6-1-3	5 838 897	5 784 067
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	6-1-4	370 763	329 062
Valeurs immobilisées	6-1-5	110 456	111 273
Autres actifs	6-1-6	254 866	252 215
<i>Total de l'actif</i>		<b>8 149 516</b>	<b>7 432 745</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-1	119 808	119 937
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-2	7 005 512	6 320 671
Dettes de financements et Ressources spéciales		-	-
Autres passifs	6-2-3	286 827	309 332
<i>Total du passif</i>		<b>7 412 147</b>	<b>6 749 940</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		265 000	265 000
Réserves		377 055	304 962
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		40 751	38 675
Résultat de l'exercice		54 563	74 168
<i>Total des capitaux propres</i>	6-3	<b>737 369</b>	<b>682 805</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>8 149 516</b>	<b>7 432 745</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>			
- Cautions, avals et autres garanties données	7-1	215 269	183 857
- Crédits documentaires	7-2	96 069	71 178
<b>Total des Passifs éventuels</b>		<b>311 338</b>	<b>255 035</b>
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	749 162	882 036
- Engagements sur titres	7-4	32 000	14 800
<b>Total des Engagements donnés</b>		<b>781 162</b>	<b>896 836</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>			
- Garanties reçues	7-5	4 698 603	4 584 148

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Profits et revenus assimilés	8-1	602 616	569 372
Commissions (en produits)	8-2	82 901	84 374
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	8-3	21 610	20 307
Revenus du portefeuille d'investissement	8-4	3 861	3 176
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>710 988</b>	<b>677 229</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Charges encourues et assimilées	8-5	-251 467	-269 109
Commissions encourues		-8 636	-7 916
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières			
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>-260 103</b>	<b>-277 025</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>450 885</b>	<b>400 204</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	8-6	-111 386	-74 786
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	8-7	-1 716	-520
Autres produits d'exploitation		1 651	1 958
Frais de personnel	8-8	-155 919	-137 238
Charges générales d'exploitation	8-9	-74 084	-72 991
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8-10	-18 078	-17 998
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>91 353</b>	<b>98 629</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	8-11	849	317
Impôt sur les bénéfices	8-12	-37 639	-24 778
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>54 563</b>	<b>74 168</b>
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>54 563</b>	<b>74 168</b>
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	8-13	0,2059	0,2799
ZAKAT PAR ACTION (DT)	9	0,0644	0,0581

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		690 267	644 869
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-261 531	-280 161
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-1 183 823	-74 745
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		374	44 794
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-129 841	-787 704
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		687 709	818 901
Titres de placement / Titres de transaction		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-232 278	-213 103
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-45 927	224 840
Impôts sur les sociétés		-32 470	-14 104
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-507 520</b>	<b>363 587</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 861	2 803
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-43 418	-95 050
Acquisitions cessions sur immobilisations		-16 927	-14 655
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>-56 484</b>	<b>-106 902</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		-	-30 000
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>-</b>	<b>-30 000</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>-564 004</b>	<b>226 685</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		856 379	629 694
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN</b>	<b>10</b>	<b>292 375</b>	<b>856 379</b>

## D'EXERCICE

### Notes aux états financiers :

#### Note 1. Présentation de la Banque

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Banque Zitouna est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2025, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
<b>Total Général</b>	<b>265 000 000</b>	<b>265 000 000</b>	<b>100%</b>

#### Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

##### 2-1. Introduction

<b><i>Eléments constitutifs du référentiel applicable</i></b>	<p>Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;</li><li>• Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et</li><li>• Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).</li></ul>
---	--

<b><i>Hiérarchie des sources réglementaires</i></b>	<p>Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;</li><li>• Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;</li><li>• Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;</li><li>• La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;</li><li>• Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;</li><li>• Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'AAOIFI.</li></ul> <p>En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par</p>
---	--

<b>Monnaie de présentation</b>	le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.
	<p>La monnaie de présentation des états financiers est le dinar tunisien (DT).</p> <p>Les montants présentés dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes sont exprimés en milliers de dinars (KDT), sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers de synthèse et ceux présentés dans les notes annexes.</p>

Pour la préparation des états financiers de la Banque, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés en résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des états financiers et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces états financiers ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie "Covid-19". Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 2-4 de la présente note.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les effets sur une estimation comptable d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'un changement de technique d'évaluation sont des changements d'estimations comptables à moins qu'ils ne résultent de la correction d'erreurs d'une période antérieure. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Le recours à ces estimations et au jugement concerne notamment les éléments suivants :

- Dépréciation des créances sur la clientèle : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de financement conformément à la démarche décrite au niveau du paragraphe 4-6 de la note 4.
- Dépréciation des titres de participation : Les provisions pour dépréciation des titres de participation figurant parmi les composantes du portefeuille d'investissement sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

### **Note 3. Exercice comptable**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### ***4-1. Règles de prise en compte des produits***

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la Banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

#### ***4-2. Rémunération des comptes***

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque, sont répartis entre la Banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la

contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021), mettent à la charge de la Banque l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la Banque et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.
- Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

#### **4-3. Titres participatifs émis**

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque est autorisée à utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

#### **4-4. Zakat**

La Banque ne procède pas à la liquidation de la Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider la Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires et par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes Tawfir et contrats Istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la norme Charaïque 35 "*La Zakat : l'Aumône légale*" et en concertation avec le comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

#### **4-5. Règles de prise en compte des charges**

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

#### **4-6. Règles d'évaluation des créances**

##### **4-6-1. Provision à base individuelle**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêt, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

##### **(i) Prise en compte des garanties :**

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

##### **(ii) Taux de provision :**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<b>Classe 2-</b> Actifs incertains	20%
<b>Classe 3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>Classe 4-</b> Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des

garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### **4-6-2. Provision à base collective**

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire 2022-02 du 24 février 2023, la circulaire 2023-02 du 24 février 2023, la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024 et la circulaire 2025-01 du 29 janvier 2025, la banque doit constituer par prélèvement sur le résultat, des provisions générales dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classes 0 et 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La BCT a imposé aux établissements de crédit à travers la circulaire BCT n° 2025-01 une nouvelle méthodologie référentielle de détermination des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Les apports de cette nouvelle méthodologie se résument en :

- La modification de la méthodologie du calcul du taux de migration moyen ;
- La révision à la hausse des taux de provisionnement minimums retenus par la BCT.

La formule de calcul est désormais comme suit :

**Provision collective du groupe i :  $PC_{gi} = Engts\ 0\&1_{gix} (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TP_{gi}$**

**Provision collective globale :  $\sum PC_{gi}$**

TMM : Taux de migration moyen par groupe de créances observé au cours des années antérieures.

TPR : Taux de provision à retenir par la Direction Générale sur la base des taux de provisionnements moyens avec des minimums exigés par la BCT.

$\Delta$  : taux d'aggravation.

#### **4-6-3. Provisions additionnelles**

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

#### 4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "technique Ijara" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

	Dossiers classés Avant 2025	Dossiers classés en 2025
Matériel standard	Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeubles	Valeur d'origine avec une décote de 0% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 0% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

Suite de l'examen des règles de provisionnement, notamment pour les financements Ijara Akarat (Immeubles), il est déterminé de réviser l'approche liée à l'évaluation des biens octroyés par la technique Ijara. Désormais, la décote annuelle sur le coût d'acquisition ne sera plus appliquée pour les financements Ijara Akarat, et la valeur du bien sera déterminée en utilisant la valeur marchande justifiée par une expertise. Cette révision prend en considération les éléments suivants :

- Les biens immobiliers démontrent une valorisation croissante, contrairement aux biens mobiliers qui subissent une dépréciation au fil du temps.

- Les biens sont la propriété de la banque.

Par conséquent, la décision est prise de ne plus effectuer de décote pour les financements Ijara Akarat (immeubles) lors de l'évaluation des garanties déductibles en vue du calcul des provisions pour les nouveaux clients classés.

Cette modification s'applique aux dossiers classés à partir de 2022. Toutefois, il est important de noter que la décote reste applicable pour les dossiers classés avant 2022 avec une décote de 10% , afin de maintenir la cohérence des méthodes appliquées aux stocks des clients classés.

#### 4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### ***4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement***

Les éléments détenus par la Banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

#### ***IV-9- CONVENTION DE PRÉÉMINENCE DU FOND SUR LA FORME***

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

#### ***4-9. Opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet***

Les opérations effectuées par la Banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

#### ***4-10. Immobilisations***

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

- |                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| • Immeubles                      | 05% |
| • Agencement et Aménagement      | 10% |
| • Matériel et mobilier de bureau | 10% |

• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	20%
• Droits d'usage	04%
• Logiciels informatiques	33%

#### **4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

#### **4-12. Avantages bénéficiant au personnel :**

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

##### **4-12-1. Avantages à court terme**

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

##### **4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi**

La Banque distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la Banque et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la Banque est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de la Banque, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, la Banque cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, la Banque, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance Takaful, une retraite par capitalisation.

Par ailleurs la Banque a souscrit au profit de son personnel une assurance-Takaful de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

#### **4-13. Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### **4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)**

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Zitouna et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

#### **4-15. Résultat de base par action**

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est

recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

#### ***4-16. Application de l'article 412-III de la loi N°41 de l'année 2024***

Les dispositions de l'article 412-III de la loi N°41 de l'année 2024 stipule que les banques devront réduire les taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans, cette réduction s'applique si la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la demande de réduction dépasse 8 % de l'encours du capital restant dû.

Les dispositions dudit article sont appliquées et mises en place à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

### **Note 5. Note sur le Reporting ESG Banque Zitouna Exercice clos le 31 décembre 2025**

#### ***Préambule***

Le présent rapport constitue la première publication de Banque Zitouna relative aux informations financières en matière de durabilité, élaborée en référence à la norme IFRS S1 - Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité. Il s'inscrit dans le cadre des orientations du Conseil du Marché Financier (CMF) pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, marquant une étape fondatrice dans notre démarche de transparence ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance).

Ce document reflète notre engagement à intégrer les enjeux de durabilité au cœur de notre stratégie, de notre gouvernance et de notre gestion des risques. En tant que premier exercice dans un contexte réglementaire tunisien en pleine évolution, ce rapport adopte une approche progressive, conformément au principe de « Comply or Explain ». Il privilégie des informations qualitatives détaillées pour décrire notre feuille de route, tout en posant les jalons pour un reporting quantitatif futur plus mature.

#### ***5-1. Gouvernance***

La Banque est convaincue qu'une gouvernance robuste et éclairée représente le socle indispensable à une gestion efficace des risques et opportunités liés à la durabilité. Nous avons initié une structuration de notre cadre de gouvernance pour assurer une supervision et un pilotage rigoureux des enjeux ESG, garantissant leur intégration à tous les niveaux de décision et leur contribution à la création de valeur à long terme.

## **(i) Organes de Gouvernance au niveau du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité ultime de la supervision de la stratégie de durabilité de la banque. Il s'assure de son alignement avec la stratégie globale et veille à ce que les risques et opportunités ESG soient adéquatement identifiés et gérés. Pour l'assister dans ses missions, le Conseil s'appuie sur des comités spécialisés dont l'activité témoigne d'un engagement soutenu.

### **(i)-a Conseil d'Administration**

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a démontré son implication active en tenant six (6) réunions. Le taux de présence des administrateurs, avoisinant les 100%, atteste de l'engagement fort de ses membres dans la supervision stratégique de la Banque, y compris sur les enjeux de durabilité.

### **(i)-b Comités Spécialisés du Conseil**

Les comités spécialisés jouent un rôle crucial dans l'examen approfondi des sujets relevant de leur compétence, y compris l'intégration progressive des dimensions ESG.

- **Comité d'Audit (CPAI) :** Il supervise l'intégrité des informations financières et non financières publiées, ainsi que l'efficacité des contrôles internes liés éventuellement au prochain processus de reporting ESG.
- **Comité des Risques (CGR) :** Chargé de la supervision de l'exposition globale de la banque aux risques, y compris les éventuels risques climatiques et ESG.
- **Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) :** Il veille à l'intégration de compétences ESG au sein du Conseil et de la Direction, et examinera à terme l'alignement des politiques de rémunération avec les objectifs de performance en matière de durabilité.
- **Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques :** Reflétant la spécificité de nos activités, le comité s'assure de la conformité de nos produits et opérations avec les principes de la finance islamique, qui intègrent intrinsèquement des considérations éthiques et sociales.

## **(ii) Structures de Pilotage au niveau de la Direction Générale**

Pour traduire la vision stratégique en actions concrètes, la banque s'appuie sur des comités de direction et des directions opérationnelles dédiées, garantissant une expertise pointue et une responsabilité claire dans le déploiement de notre feuille de route ESG.

### **(ii)-a Comités de Direction et de Pilotage**

Ces comités assurent le pilotage opérationnel et la mise en œuvre des décisions stratégiques, en intégrant les considérations de performance, de risque et de conformité.

- **Comité Exécutif :** Sa mission réside dans l'examen et la définition de la stratégie, du développement, de l'organisation et du pilotage global de la Banque.

- **Comité des Directeurs** : Il assure une meilleure gestion de l'activité opérationnelle de la Banque, axée sur la performance et sur les mécanismes de direction et de leadership.
- **Comité Stratégique** : Il est chargé d'assurer le pilotage du plan de transformation stratégique, de suivre les projets, de prendre les décisions relatives aux risques identifiés et d'arbitrer les points de conflits.
- **Comité de Gestion des Risques** : Il assure le relais entre le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Management, en veillant au respect des politiques de gestion des risques (financement, marchés, opérationnels) et d'adéquation des fonds propres.
- **Comité de Coordination du Contrôle Interne** : Sa mission est de superviser le contrôle permanent à l'échelle de toute la banque et de fixer les mécanismes de coordination et de reporting entre les différents intervenants.
- **Comité de Compliance** : Il pilote et supervise le système de contrôle de la conformité de la Banque, s'assurant du respect des lois, réglementations, politiques internes et normes d'éthique professionnelle.
- **Comité de Recouvrement** : Sa mission s'articule autour du suivi et de la gestion du recouvrement des impayés de financement et des comptes.

#### **(ii)-b Directions Opérationnelles dédiées à la Durabilité**

- **Direction Expérience client et Durabilité** : Le département Durabilité a pour mission de définir et piloter la stratégie ESG. Il supervise la mise en œuvre des initiatives RSE et évalue la pertinence par rapport aux objectifs fixés, tout en promouvant la finance durable auprès des clients et partenaires externes. Il conduit également les démarches visant à obtenir ou maintenir des certifications et labels ESG/RSE.
- **Département Risque Opérationnels, RCSA et PCA** : Le périmètre de ce département a été formellement élargi pour inclure la responsabilité de l'ensemble du dispositif futur de gestion des risques ESG. Il sera chargé de développer les méthodologies d'identification, d'évaluation et de suivi des risques climatiques, environnementaux et sociaux.
- **Direction des Investissements à Impacts** : Cette direction est spécifiquement chargée de développer et de promouvoir notre offre de finance durable. Elle coordonne, avec les entités concernées, la conception de produits financiers verts et responsables, et assure l'alignement de notre politique de financement avec les objectifs de durabilité.

#### **(ii)-c Gouvernance Groupe et Synergies**

Dans le cadre de notre stratégie « More Business », nous structurons une gouvernance Groupe robuste pour assurer une intégration cohérente des activités de nos filiales. L'objectif est de décloisonner les métiers, de développer des synergies croisées et de maximiser la création de valeur à l'échelle du groupe, y compris sur les aspects ESG. Les mécanismes de supervision, de contrôle et de pilotage des filiales sont renforcés pour assurer une vision consolidée et une meilleure maîtrise des risques.

## 5-2. Stratégie

Notre stratégie de durabilité constitue le quatrième pilier de notre plan stratégique global 2025/2030. Elle vise à inscrire durablement la banque dans une trajectoire de performance responsable, alignée sur les exigences réglementaires, les attentes sociétales et les meilleures pratiques internationales. Cette stratégie n'est pas un complément, mais une composante intégrale de notre modèle d'affaires, conçue pour renforcer notre résilience et créer de nouvelles sources de croissance.

### (i) Articulation avec la Stratégie Globale et le Modèle d'Affaires

L'intégration de l'ESG est un levier de transformation pour l'ensemble de nos activités. Notre démarche repose sur une analyse de double matérialité visant à identifier et prioriser les enjeux les plus pertinents :

- **Matérialité d'impact** : L'impact de nos activités sur l'environnement et la société.
- **Matérialité financière** : L'impact des enjeux ESG sur la performance financière, les perspectives et la pérennité de la banque.

Cette analyse, qui sera menée via un diagnostic ESG approfondi et une consultation de nos parties prenantes, constituera le fondement de notre feuille de route ESG. Elle nous permettra de concentrer nos efforts là où nous pouvons avoir le plus d'impact positif et là où les risques et opportunités financiers sont les plus significatifs.

### (ii) Opportunités liées à la Durabilité

Notre stratégie est conçue pour répondre aux principaux risques et saisir les opportunités découlant de la transition vers une économie plus durable.

L'ESG devient un levier business à part entière. Notre ambition est de nous positionner comme un acteur de référence de la finance durable en Tunisie. Cela se traduit par notre ambition de :

- **Développement de produits verts et durables** : Nous sommes actuellement en train de mettre à niveau notre offre pour lancer progressivement une gamme de produits financiers compétitifs (financements verts, obligations durables, etc.) destinée aux particuliers, professionnels et entreprises, afin de soutenir activement le financement de la transition énergétique et écologique.
- **Financement d'investissements à impacts** : Nous sommes en train d'adapter et de mettre en œuvre notre politique de financement pour soutenir activement les projets dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, créant ainsi de nouvelles sources de revenus tout en contribuant aux objectifs nationaux de durabilité.

### **(iii) Stratégie de Transition et Capital Humain**

La réussite de notre transformation repose sur l'engagement de nos collaborateurs. Le sixième pilier de notre stratégie est consacré au capital humain, reconnaissant que l'ensemble de nos équipes constitue les principaux acteurs du changement.

- **Montée en compétences** : Nous prévoyons de renforcer notre dispositif de formation pour adapter les compétences de nos équipes aux nouveaux métiers de la finance durable et aux enjeux ESG.
- **Gestion des talents et performance** : Nous optimisons notre modèle de gestion de la performance pour qu'il soit plus transparent et équitable. Un dispositif de gestion des Hauts Potentiels est mis en place pour fidéliser les talents clés.
- **Bien-être et expérience collaborateur** : La promotion du bien-être au travail est prévue comme un axe structurant pour favoriser l'engagement et l'alignement du capital humain avec notre vision de banque responsable.

Ces orientations stratégiques sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos perspectives financières, notamment via la croissance des revenus issus de la finance durable, et sur nos hypothèses comptables, en particulier concernant l'évaluation des risques de crédit sur les secteurs en transition.

### **5-3. Gestion des Risques et Opportunités**

La Banque ambitionne de lancer un processus structuré pour identifier, évaluer, gérer et suivre les risques et opportunités liés à la durabilité. Ce processus est en cours de déploiement et vise à être pleinement intégré dans notre cadre global de gestion des risques.

#### **(i) Processus d'Identification et d'Évaluation**

L'identification des risques et opportunités ESG matériellement significatifs est la première étape de notre démarche. Elle s'appuie sur :

- **Le diagnostic ESG approfondi** : Une analyse complète de nos opérations, produits et services pour évaluer notre exposition aux enjeux ESG.
- **L'analyse de matérialité** : Un processus de hiérarchisation des enjeux en fonction de leur incidence potentielle sur notre situation financière, notre performance et nos perspectives.
- **La veille réglementaire et sectorielle** : Un suivi constant des évolutions normatives et des tendances de marché pour anticiper les risques et opportunités émergents.

Les principaux risques à identifier incluent les risques de transition (liés à l'évolution vers une économie bas-carbone, pouvant affecter la solvabilité d'emprunteurs dans des secteurs à forte intensité carbone) et les risques physiques (liés aux impacts directs du changement climatique sur les actifs financés ou nos propres opérations).

#### **(ii) Processus de Gestion et d'Atténuation des Risques**

Pour gérer les risques identifiés, notamment dans notre cœur de métier qu'est le financement, nous mettons en place des politiques et des procédures spécifiques.

#### *(ii)-a .Alignement de la Politique de Financement*

Nous procédons à un alignement de notre politique de financement sur les enjeux de durabilité. Ce processus inclut :

- **Définition de l'appétence au risque ESG :** Nous avons entamé les travaux pour définir des critères clairs sur les types de risques acceptés et fixons des limites d'exposition sectorielles et individuelles pour les activités les plus sensibles.
- **Adaptation des règles d'octroi de financement :** Les conditions d'octroi (quotités, garanties) et les processus d'étude et d'approbation sont en cours d'adaptation pour intégrer une analyse des risques ESG des projets et des emprunteurs.

#### *(ii)-b. Mise en place de Référentiels Techniques et de Partenariats*

Pour sécuriser nos financements dans le domaine de la transition énergétique, nous établissons un cadre de maîtrise du risque technique :

- **Référentiel interne :** Nous développons des exigences techniques minimales pour les équipements financés (panneaux solaires, onduleurs, etc.) et des critères stricts d'évaluation et de sélection des prestataires techniques (EPC, bureaux d'études) basés sur leurs capacités, leur expérience et leurs certifications.
- **Cadre conventionnel :** Nous établissons des conventions avec des partenaires techniques de premier plan pour sécuriser les phases de construction et d'exploitation des projets financés. Ces partenariats visent à réduire le risque de performance, garantir la conformité réglementaire et, in fine, sécuriser le remboursement de nos financements.

### **5-4. Indicateurs et Objectifs**

#### **(i) Indicateurs et Objectifs Qualitatifs Actuels**

Nos objectifs à court et moyen termes sont principalement de nature qualitative et visent à construire les fondations de notre performance en matière de durabilité :

- **Finalisation du diagnostic ESG et de l'analyse de matérialité :** Objectif de finalisation au cours du premier semestre 2027 pour disposer d'une cartographie précise et hiérarchisée des enjeux.
- **Définition d'une feuille de route ESG intégrée :** Sur la base du diagnostic, élaboration d'un plan d'action détaillé avec des objectifs clairs, des responsabilités définies et un calendrier de mise en œuvre (fin 2026).
- **Lancement d'une gamme de produits verts et durables :** Objectif de mise sur le marché des premiers produits au cours de l'année 2027.
- **Obtention de certifications et labels ESG :** Identification des labels pertinents pour notre marché et lancement du processus de certification d'ici 2027 pour renforcer notre crédibilité et notre positionnement.

## **(ii) Indicateurs Quantitatifs (2025)**

Bien que notre système de reporting soit en cours de structuration, nous sommes en mesure de communiquer les indicateurs suivants pour l'exercice 2025 :

- **Indicateurs de Gouvernance :**
  - Conseil d'Administration : six (6) réunions avec un taux de présence des administrateurs, avoisinant les 100%.
  - Comité d'Audit (CPAI) : Ce comité a tenu six (6) réunions en 2025, avec un taux de présence de ses membres de 100%.
  - Comité des Risques (CGR) : Ce comité a tenu sept (7) réunions au cours de l'exercice 2025, avec un taux de présence de 100%.
  - Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) : Ce comité a tenu sept (7) réunions en 2025, avec un taux de présence de 100%.
  - Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques : Ce comité a tenu quatre (4) réunions au cours de l'exercice 2025
- **Indicateur Environnemental (Financements Verts) :** Un montant de 219 millions de dinars a été alloué au financement de projets liés aux énergies renouvelables.
- **Indicateur Social (Formation) :** Nos collaborateurs ont bénéficié en moyenne de 3,3 jours de formation par employé, démontrant notre investissement dans le capital humain.

## **(iii) Feuille de Route pour le Développement d'Indicateurs Quantitatifs**

Nous avons établi un calendrier prévisionnel pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs clés :

- **Bilan des émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone) :** Lancement de la démarche pour quantifier nos émissions directes (Scope 1 et 2) en 2026, avec pour objectif de publier les premiers résultats dans le rapport de l'exercice 2027.
- **Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) :** Déploiement d'un SGES d'ici fin 2027 pour structurer la collecte de données, le suivi des actions et le reporting sur nos impacts environnementaux et sociaux.
- **Indicateurs de financement durable :** Développement d'indicateurs pour suivre le volume des financements alloués aux projets verts et à impact.
- **Indicateurs sociaux :** Suivi d'indicateurs relatifs à la diversité, et au bien-être au travail, à intégrer dans nos rapports futurs.

## Note 6. Notes relatives au bilan :

### 6-1. Actif

#### 6-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 273 158 KDT contre 820 881 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -67% soit -547 723 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	74 592	71 664	2 928	4
Comptes ordinaires BCT	198 522	749 173	-550 651	-74
Chèques Postaux	44	44	0	0
<b>Total</b>	<b>273 158</b>	<b>820 881</b>	<b>-547 723</b>	<b>-67</b>

#### 6-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2025 à 1 301 376 KDT contre 135 247 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 862% soit 1 166 129 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	1 148 907	50 266	1 098 641	2186
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	152 469	84 981	67 488	79
<b>Total</b>		<b>1 301 376</b>	<b>135 247</b>	<b>1 166 129</b>	<b>862</b>

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	1 129 232	13 293	1 115 939	8395
Financement Mourabaha	0	0	0	0
Comptes correspondants NOSTRI	19 221	36 816	-17 595	-48
Comptes correspondants LORI	0	0	0	0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	454	157	297	189
Créances rattachées sur financement Mourabaha	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 148 907</b>	<b>50 266</b>	<b>1 098 641</b>	<b>2186</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	0	0	0	0
Financement Wakala Bil Istethmar	131 471	62 791	68 680	109
Créances sur les autres établissements Financiers	2	2	0	0
Financement Mourabha	19 243	20 000	-757	-4
Financement Ijara	185	224	-39	-17
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	1 568	1 964	-396	-20
<b>Total</b>	<b>152 469</b>	<b>84 981</b>	<b>67 488</b>	<b>79</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre un 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Certificat de leasing	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les autres établissements Financiers	0	0	0	0	0	2	2
Moudharaba interbancaire	1 115 542	0	13 691	0	0	0	1 129 233
Comptes correspondants NOSTRI	0	0	0	0	0	19 221	19 221
Comptes correspondants LORI	0	0	0	0	0	0	0
Financements accordés aux établissements financiers	9 153	4 734	13 409	104 812	18 792	0	150 900
Créances rattachées	627	332	629	433	0	0	2 021
<b>Total</b>	<b>1 125 322</b>	<b>5 066</b>	<b>27 729</b>	<b>105 245</b>	<b>18 792</b>	<b>19 221</b>	<b>1 301 376</b>

La ventilation des avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Certificat de leasing			0	0
Créances sur les autres établissements Financiers			2	2
Moudharaba interbancaire			1 129 233	1 129 233
Comptes correspondants NOSTRI			19 221	19 221
Comptes correspondants LORI			0	0
Financements accordés aux établissements financiers	6 185		144 715	150 900
Créances rattachées	80		1 941	2 021

### 6-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 5 838 897 KDT contre 5 784 067 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 1% soit 54 830 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha (*)	(i)	3 656 339	3 917 736	-261 397	-7
Portefeuille ventes Khadamet (*)	(ii)	2 317	2 097	220	10
Financement Wakala Bel Istithmar (*)	(iii)	641 613	486 525	155 088	32
Financement Istesnaa (*)		10 490	3 373	7 117	211
Portefeuille Ijara (*)	(iv)	715 724	719 421	-3 697	-1
Report d'échéance COVID 19		19 672	24 317	-4 645	-19
Comptes débiteurs de la clientèle	(v)	5 046	5 090	-44	-1
Autres financements à la clientèle	(vi)	932 389	627 199	305 190	49
Arrangements et Rééchelonnements Mourabha		37 434	53 830	-16 396	-30
Arrangements et Rééchelonnements Ijara		103 160	105 265	-2 105	-2
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
Créances rattachées aux créances de la clientèle		129 937	127 088	2 849	2
<b>Total brut</b>		<b>6 254 121</b>	<b>6 071 941</b>	<b>182 180</b>	<b>3</b>
Provisions à base individuelle	(vii)	-174 453	-104 060	-70 393	68
Provisions additionnelles	(vii)	-69 721	-44 557	-25 164	56
Provisions collectives	(vii)	-103 092	-96 998	-6 094	6
Produits réservés	(viii)	-67 958	-42 259	-25 699	61
<b>Total net</b>		<b>5 838 897</b>	<b>5 784 067</b>	<b>54 830</b>	<b>1</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2025 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Portefeuille financement (Mourabha, khadamet & Ijara)	1 090 059	703 971	706 812	2 101 675	584 234	0	5 186 750
Compte débiteur de la clientèle	0	0	0	0	0	5 046	5 046
Autres financements à la clientèle	25 158	18 505	29 141	111 172	29 588	718 824	932 389
Créances rattachées	55 963	17 686	30 250	26 037	0	0	129 937
<b>Total</b>	<b>1 171 180</b>	<b>740 163</b>	<b>766 203</b>	<b>2 238 884</b>	<b>613 822</b>	<b>723 870</b>	<b>6 254 122</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Portefeuille financement (Mourabha, khadamet & Ijara)	35 063	1 033	5 150 654	5 186 750
Compte débiteur de la clientèle			5 046	5 046
Autres financements à la clientèle			932 389	932 389
Créances rattachées	2 846	19	127 072	129 937

**(i) Portefeuille Mourabaha :**

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

**(ii) Ventes Khadamet :**

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

**(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :**

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

**(iv) Portefeuille Ijara :**

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

**(v) Comptes débiteurs de la clientèle :**

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(vi) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2025, à 932 388 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Encours des créances douteuses (*)	(a)	768 363	493 240	275 123	56
Valeurs impayées des créances saines		164 025	133 959	30 066	22
<b>Total</b>		<b>932 388</b>	<b>627 199</b>	<b>305 189</b>	<b>49</b>

(\*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Créances de la classe 2	62 712	41 875	20 837	50
Créances de la classe 3	106 388	119 445	-13 057	-11
Créances de la classe 4	599 263	331 920	267 343	81
<b>Total</b>	<b>768 363</b>	<b>493 240</b>	<b>275 123</b>	<b>56</b>

(vii) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	Stock au 31/12/2025
Provision pour créances douteuses	104 060	82 740	-12 346	174 454
Provisions additionnelles	44 557	28 060	-2 897	69 720
Provision collective (*)	96 998	6 095	0	103 093
<b>Total Général</b>	<b>245 615</b>	<b>116 895</b>	<b>-15 243</b>	<b>347 267</b>

(viii) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

#### 6-1-4. Portefeuille d'investissement

Cette rubrique est passée entre le 31/12/2025 et le 31/12/2024 de 329 062 KDT à 370 763 KDT enregistrant ainsi une hausse de 13% soit 41 701 KDT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Parts dans les entreprises liées	(i)	370 410	309 122	61 288	20
Parts dans les entreprises associées et co-entreprise	(i)	7 740	7 640	100	1
Titres de participation	(i)	2 306	12 714	-10 408	-82
Titres participatifs acquis		3 500	5 500	-2 000	-36
Créances rattachées aux titres d'investissement		376	376	0	0
<b>Total brut</b>		<b>384 332</b>	<b>335 352</b>	<b>48 980</b>	<b>15</b>
Provision pour dépréciations de titres		(13 569)	(6 290)	(7 279)	116
<b>Total net</b>		<b>370 763</b>	<b>329 062</b>	<b>41 701</b>	<b>13</b>

(i) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisition / Libération	Cession/Transfert	Valeur brute au 31/12/2025	Part dans le capital
<b>Participation dans les Entreprises liées</b>	<b>309 122</b>	<b>64 817</b>	<b>-3 530</b>	<b>370 409</b>	
Zitouna Capital	499	0	0	499	50,44%!
Zitouna Moucharaka	36 000	0	-3 530	32 470	82,76%
Zitouna Moucharaka II	47 850	0	0	47 850	79,75%
Zitouna Moucharaka III	24 500	0	0	24 500	81,67%
Zitouna Moucharaka IV	28 800	0	0	28 800	82,29%
Zitouna Moucharaka V	0	29 500	0	29 500	81,94%
FCPR MOURAFIK	22 500	0	0	22 500	66,18%
FCPR MOURAFIK II	39 500	0	0	39 500	98,75%
FCPR MOURAFIK III	34 700	14 800	0	49 500	99,00%
FCPR MOURAFIK IV	30 000	3 150	0	33 150	95,67%
FCPR NOUMOU	0	10 500	0	10 500	82,35%
ZITOUNA PAIEMENT	12 720	0	0	12 720	53,00%
ZITOUNA TAMKEEN	28 653	6 867	0	35 520	76,30%
Majda Smart Solutions	3 400	0	0	3 400	40,00%
<b>Participation dans les Entreprises associées</b>	<b>7 640</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>7 740</b>	
ZITOUNA TAKAFUL	7 500	0	0	7 500	25,00%
Zitouna Academy	140	100	0	240	20,00%
<b>Autres Participations</b>	<b>12 714</b>	<b>94</b>	<b>-10 500</b>	<b>2 308</b>	
ZITOUNA FINANCE	1 000	0	0	1 000	20,00%
Fcp Al Kaouthar	10	0	0	10	10,00%
Zitouna LLD	150	0	0	150	30,00%
APTBEF	1	0	0	1	0,00%
TDF III	1 000	0	0	1 000	1,86%
SIBTEL	53	94	0	147	0,67%
CARTHAGO SANITAIRE	2 500	0	-2 500	0	0,00%
STE PROINJECT	1 500	0	-1 500	0	0,00%
STE UNIPACK	1 500	0	-1 500	0	0,00%
CLSB	5 000	0	-5 000	0	0,00%
<b>Total général</b>	<b>329 476</b>	<b>65 011</b>	<b>-14 030</b>	<b>380 457</b>	

### 6-1-5. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 110 456 KDT contre 111 273 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -1% soit -817 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels		24 643	21 793	2 850	13
Droit d'usage		4 576	4 576	0	0
Fonds de commerce		938	938	0	0
Logiciels en cours		3 584	4 307	-723	-17
<b>Sous-total (I)</b>	<b>(i)</b>	<b>33 741</b>	<b>31 614</b>	<b>2 127</b>	<b>7</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		14 816	17 825	-3 009	-17
Constructions		53 102	53 189	-87	0
Agencements et aménagements		72 119	68 802	3 317	5
Matériels de transport		7 115	5 216	1 899	36
Matériels et équipements de bureau		10 915	10 586	329	3
Serveurs		19 229	14 897	4 332	29
Matériels informatiques		33 012	32 235	777	2
Autres matériels		2 117	2 117	0	0
Constructions en cours		338	977	-639	-65
Agencements et aménagements en cours		7 467	3 132	4 335	138
<b>Sous-total (II)</b>	<b>(ii)</b>	<b>220 230</b>	<b>208 976</b>	<b>11 254</b>	<b>5</b>
<b>Total brut (I) + (II)</b>		<b>253 971</b>	<b>240 590</b>	<b>13 381</b>	<b>6</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	<b>(i)</b>	-23 301	-20 988	-2 313	11
Amortissements des immobilisations corporelles	<b>(ii)</b>	-119 865	-107 980	-11 885	11
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	<b>(i)</b>	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	<b>(ii)</b>	-349	-349	0	0
<b>Total net</b>		<b>110 456</b>	<b>111 273</b>	<b>-817</b>	<b>-1</b>

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2025, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
<b><u>Coût d'acquisition</u></b>					
+ En début de l'exercice (a)	21 794	4 576	938	4 307	<b>31 615</b>
+ Acquisitions	2 111			15	<b>2 126</b>
± Transferts	738			(738)	-
- Sorties					-
<b>A la clôture de l'exercice (1)</b>	<b>24 643</b>	<b>4 576</b>	<b>938</b>	<b>3 584</b>	<b>33 741</b>
<b><u>Amortissement</u></b>					
+ En début de l'exercice (b)	19 210	1 590	188	-	<b>20 988</b>
+ Dotation de l'exercice	2 083	183	47		<b>2 313</b>
- Régularisations sur Sorties					-
<b>A la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>21 293</b>	<b>1 773</b>	<b>235</b>	<b>-</b>	<b>23 301</b>
<b><u>Provisions pour dépréciation</u></b>					
+ En début de l'exercice (c)				-	-
+ Dotation de l'exercice					
- Reprises de l'exercice				-	-
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VNC au 31/12/2025 [(1)-(2)-(3)]</b>	<b>3 350</b>	<b>2 803</b>	<b>703</b>	<b>3 584</b>	<b>10 440</b>
<b>VNC au 31/12/2024 [(a)-(b)-(c)]</b>	<b>2 584</b>	<b>2 986</b>	<b>750</b>	<b>4 307</b>	<b>10 627</b>

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2025, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
<b>Coût d'acquisition</b>											
+ En début de l'exercice (a)	17 825	53 189	68 802	5 216	10 586	14 897	32 235	2 117	977	3 132	<b>208 975</b>
+ Acquisitions		-	1 488	2 757	604	4 332	2 869	-	-	6 568	<b>18 619</b>
± Transferts		-	2						-	(2)	-
± Reclassements		639	2 230						(639)	(2 230)	<b>0</b>
- Sorties	(3 009)	(726)	(403)	(858)	(275)		(2 092)	(2)			<b>(7 365)</b>
<b>A la clôture de l'exercice (1)</b>	<b>14 816</b>	<b>53 102</b>	<b>72 119</b>	<b>7 115</b>	<b>10 915</b>	<b>19 229</b>	<b>33 012</b>	<b>2 115</b>	<b>338</b>	<b>7 467</b>	<b>220 230</b>
<b>Amortissement</b>											
+ En début de l'exercice (b)		26 530	39 952	2 881	6 262	8 218	23 302	835	-	-	<b>107 979</b>
+ Dotation de l'exercice		2 656	5 629	881	798	2 124	3 573	104			<b>15 765</b>
- Régularisations sur Sorties		(349)	(402)	(809)	(228)		(2 089)	(2)			<b>(3 881)</b>
<b>A la clôture de l'exercice (2)</b>		<b>28 836</b>	<b>45 178</b>	<b>2 953</b>	<b>6 832</b>	<b>10 342</b>	<b>24 786</b>	<b>937</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>119 865</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>											
+ En début de l'exercice (c)		-	-	-	-	-	-	-	337	12	<b>349</b>
+ Dotation de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
- Reprises de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>337</b>	<b>12</b>	<b>349</b>
<b>VNC au 31/12/2025[(1)-(2)-(3)]</b>	<b>14 816</b>	<b>24 266</b>	<b>26 941</b>	<b>4 162</b>	<b>4 083</b>	<b>8 887</b>	<b>8 226</b>	<b>1 178</b>	<b>-</b>	<b>7 455</b>	<b>100 014</b>
<b>VNC au 31/12/2024 [(a)-(b)-(c)]</b>	<b>17 825</b>	<b>26 659</b>	<b>28 850</b>	<b>2 335</b>	<b>4 324</b>	<b>6 679</b>	<b>8 933</b>	<b>1 282</b>	<b>640</b>	<b>3 120</b>	<b>100 647</b>

### 6-1-6. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2025 à 254 866 KDT contre 252 215 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 1% soit 2 651 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	38 552	34 346	4 206	12
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	91 690	106 948	-15 258	-14
Comptes de régularisation	(iii)	96 101	102 813	-6 712	-7
Non valeurs	(iv)	22	22	0	0
Siège, succursale et agences		428	970	-542	-56
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	32 067	8 044	24 023	299
<b>Total brut</b>		<b>258 860</b>	<b>253 143</b>	<b>5 717</b>	<b>2</b>
Provision pour dépréciations des autres actifs		-3 994	-928	-3 066	330
<b>Total net</b>		<b>254 866</b>	<b>252 215</b>	<b>2 651</b>	<b>1</b>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés		48	48	0	0
Avances sur commandes		6	6	0	0
Retenue à la source		145	89	56	63
TVA déductible		1 207	1 355	-148	-11
Avance sur impôt IS		18 592	17 225	1 368	8
Autres débiteurs divers		18 554	15 623	2 931	19
<b>Total</b>		<b>38 552</b>	<b>34 346</b>	<b>4 207</b>	<b>12</b>

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Biens Mourabaha		42 460	61 347	-18 887	-31
Biens Ijara		49 053	45 513	3 540	8
Biens Khadamet		176	88	88	100
<b>Total</b>		<b>91 690</b>	<b>106 948</b>	<b>-15 259</b>	<b>-14</b>

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Débits à régulariser et divers	26 368	49 956	-23 588	-47
Fournisseurs Mourabha	62 735	45 232	17 503	39
Fournisseurs Ijara	0	0	0	0
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 998	7 625	-627	-8
Compte d'ajustement devise	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>96 101</b>	<b>102 813</b>	<b>-6 712</b>	<b>-7</b>

(iv) Les non-valeurs, constituées des charges à répartir et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22	22	-	-
Frais d'émission des titres participatifs	-	-	0	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(v) Biens récupérés destinés à la vente :

Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, ces biens sont désormais recouvrables par le biais d'une transaction de cession plutôt que par l'utilisation continue. Ces biens répondent, ainsi, aux conditions de leur classification en tant qu'actifs destinés à la vente prévue par la norme internationale d'information financière l'IFRS 5 (n'ayant pas de similaire en Tunisie) et sont traités conformément aux exigences de cette norme.

## 6-2. Passif

### 6-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 119 808 KDT contre 119 937 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de 0% soit -129 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	3	1 318	-1 315	-100
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	119 805	118 619	1 186	1
<b>Total</b>		<b>119 808</b>	<b>119 937</b>	<b>-129</b>	<b>0</b>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI	3	1 318	-1 315	-100
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1 318</b>	<b>-1 315</b>	<b>-100</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers	56 546	118 111	-61 565	-52
Contrats Istithmar	62 440	500	61 940	12388
Dettes rattachées aux contrats Istithmar	819	8	811	10138
<b>Total</b>	<b>119 805</b>	<b>118 619</b>	<b>1 186</b>	<b>1</b>

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Contrats Istethmar	62 440	0	0	0	0	0	62 440
Comptes correspondants NOSTRI	0	0	0	0	0	3	3
Dépôts des établissements Financiers	0	0	0	0	0	56 546	56 546
Moudharaba interbancaire	0	0	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	819	0	0	0	0	0	819
<b>Total</b>	<b>63 259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56 549</b>	<b>119 808</b>

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Contrats Istethmar	61 640		800	62 440
Comptes correspondants NOSTRI			3	3
Dépôts des établissements Financiers	49 107		7 439	56 546
Moudharaba interbancaire			0	0
Dettes rattachées	804		15	819

### 6-2-2. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2025 à 7 005 512 KDT contre 6 320 671 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 11% soit 684 841 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	1 737 288	1 535 201	202 088	13
Comptes d'épargne	(ii)	3 820 816	3 478 365	342 451	10
Autres produits financiers	(iii)	696 818	660 310	36 508	6
Comptes dépôts participatifs	(iv)	439 557	416 447	23 110	6
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	301 246	217 694	83 552	38
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		9 787	12 654	-2 867	-23
<b>Total</b>		<b>7 005 512</b>	<b>6 320 671</b>	<b>684 841</b>	<b>11</b>

La répartition des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes à vue(*)	86 864	82 521	156 790	423 334	987 779	1 737 288
Comptes d'épargne(*)	38 208	37 826	187 239	889 386	2 668 157	3 820 816
Autres produits financiers	623 542	27 616	31 141	11 779	2 740	696 818
Comptes de dépôts participatifs(*)	21 978	20 879	39 670	107 109	249 921	439 557
Autres sommes dues à la clientèle(*)	0	30 124	30 125	240 997	0	301 246
Dettes rattachées	8 402	795	590	0	0	9 787
<b>Total</b>	<b>778 994</b>	<b>199 761</b>	<b>445 555</b>	<b>1 672 605</b>	<b>3 908 597</b>	<b>7 005 512</b>

La ventilation des dépôts sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes à vue(*)			1 737 288	1 737 288
Comptes d'épargne(*)			3 820 816	3 820 816
Autres produits financiers	0	5 163	691 655	696 818
Comptes de dépôts participatifs(*)	2 529	1 282	435 746	439 557
Autres sommes dues à la clientèle(*)	120	401	300 725	301 246
Dettes rattachées	0	47	9 740	9 787

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	682 869	622 288	60 581	10
Comptes chèques particuliers	797 819	668 416	129 403	19
Comptes réglementés en devises	253 310	239 453	13 857	6
Comptes réglementés en dinars	3 290	5 044	-1 754	-35
<b>Total</b>	<b>1 737 288</b>	<b>1 535 201</b>	<b>202 087</b>	<b>13</b>

*La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :*

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	1 678	830	848	102
Entreprises publiques	4 927	3 672	1 255	34
Autres clientèles commerciales	676 269	616 988	59 281	10
Non-résidents	256 585	244 494	12 091	5
Clients particuliers	797 829	669 217	128 612	19
<b>Total</b>	<b>1 737 288</b>	<b>1 535 201</b>	<b>202 087</b>	<b>13</b>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	3 662 621	3 337 669	324 952	10
Comptes épargne Immobilier	97 743	83 855	13 888	17
Comptes épargne Auto	30 642	27 091	3 551	13
Comptes épargne hajj	29 810	29 750	60	0
<b>Total</b>	<b>3 820 816</b>	<b>3 478 365</b>	<b>342 451</b>	<b>10</b>

(iii) Le solde des autres produits financiers s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	581 606	559 155	22 451	4
Contrats Istithmar	115 212	101 155	14 057	14
<b>Total</b>	<b>696 818</b>	<b>660 310</b>	<b>36 508</b>	<b>6</b>

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	285 790	264 985	20 805	8
Comptes en dinars convertibles	16 923	20 983	-4 060	-19
Comptes en devise	136 844	130 479	6 365	5
<b>Total</b>	<b>439 557</b>	<b>416 447</b>	<b>23 110</b>	<b>6</b>

(v) Le solde des sommes dues à la clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles	52 149	51 490	659	1
Autres comptes	44 176	35 202	8 974	25
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	7 551	0	7 551	100
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	0	0
Gage de sérieux ( <i>Hamech El Jedeya</i> ) (**)	12 560	17 687	-5 127	-29
Autres provisions constituées par la clientèle	184 710	113 215	71 495	63
<b>Total</b>	<b>301 246</b>	<b>217 694</b>	<b>83 552</b>	<b>38</b>

(\*\*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non-aboutissement.

### 6-2-3. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2025 à 286 827 KDT contre 309 332 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -7% soit -22 505 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	128 576	141 287	-12 711	-9
Créditeurs divers	(ii)	137 347	126 739	10 608	9
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	4 094	29 471	-25 377	-86
Siège, succursale et agences		0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	(iv)	13 148	9 760	3 388	35
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		3 662	2 075	1 587	76
<b>Total</b>		<b>286 827</b>	<b>309 332</b>	<b>-22 505</b>	<b>-7</b>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Charges à payer	22 575	22 409	166	1
Charges à payer sur titres participatifs	0	-	0	0
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	189	256	-67	-26
Crédits à régulariser et divers	38 293	47 313	-9 020	-19
Compensation à régler	67 420	71 304	-3 884	-5
Compte d'ajustement devise	99	5	94	1880
<b>Total</b>	<b>128 576</b>	<b>141 287</b>	<b>-12 711</b>	<b>-9</b>

(ii) Les créiteurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha	0	0	0	0
Fournisseurs Ijara	54 420	47 303	7 117	15
Fournisseurs Khadamet	183	92	91	99
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)	0	0	0	0
Autres Fournisseurs	12 127	15 429	-3 302	-21
Organismes de prévoyance sociale	10 450	8 976	1 474	16
Etat impôts et taxes	53 649	48 935	4 714	10
Autres Créiteurs divers	6 518	6 004	514	9
<b>Total</b>	<b>137 347</b>	<b>126 739</b>	<b>10 608</b>	<b>8</b>

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	450 434	456 777	-6 343	-1
Portefeuille encaissement	-446 340	-427 306	-19 034	4
<b>Total</b>	<b>4 094</b>	<b>29 471</b>	<b>-25 377</b>	<b>-86</b>

(iv) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variations</b>	
			<b>Montant</b>	<b>(%)</b>
Provision pour affaires litigieuses	5 058	3 707	1 351	36
Provision pour risques et charges	8 090	6 053	2 037	34
<b>Total</b>	<b>13 148</b>	<b>9 760</b>	<b>3 388</b>	<b>35</b>

### 6-3. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31/12/2025 à 265 000 KDT composé de 265 000 000 actions d'une valeur de 1 DT. Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31/12/2025 à 737 368 KDT contre 682 806 KDT au 31/12/2024. Cette rubrique se détaille comme suit:

Libellé	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de Réinvestissement	Autres Capitaux Propres	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>265 000</b>	<b>28 500</b>	<b>15 156</b>	<b>190 850</b>	<b>30 000</b>	<b>28 047</b>	<b>81 085</b>	<b>638 638</b>
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	0	0	5 456	65 000	0	-70 456	0	0
Autres Capitaux Propres	0	0	0	0	-30 000	0	0	-30 000
Report à nouveau	0	0	0	0	0	81 085	-81 085	0
Affectation du résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	74 168	74 168
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>265 000</b>	<b>28 500</b>	<b>20 612</b>	<b>255 850</b>	<b>0</b>	<b>38 676</b>	<b>74 168</b>	<b>682 806</b>
Titre participatifs échus	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	0	0	5 643	66 450	0	-72 094	0	0
Report à nouveau	0	0	0	0	0	74 168	-74 168	0
Affectation du résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	54 563	54 563
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>265 000</b>	<b>28 500</b>	<b>26 255</b>	<b>322 300</b>	<b>0</b>	<b>40 750</b>	<b>54 563</b>	<b>737 368</b>

**6-4. Répartition des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle**

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
<b>Actif</b>							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	0	0	0	0	0	273 158	273 158
Créances sur les établissements bancaires et financiers	1 125 323	5 065	27 729	105 245	18 792	19 222	1 301 376
Créances sur la clientèle	1 171 182	740 163	766 203	2 238 884	613 822	308 643	5 838 897
Portefeuille Titre –Commercial	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille Titre d'investissement	0	373	3	3 500	0	366 887	370 763
Valeurs Immobilisés	4 537	4 420	8 572	45 983	21 068	25 876	110 456
Autres actifs	0	0	0	0	0	254 866	254 866
<b>Total Actif</b>	<b>2 301 042</b>	<b>750 021</b>	<b>802 507</b>	<b>2 393 612</b>	<b>653 682</b>	<b>1 248 652</b>	<b>8 149 516</b>
<b>Passif</b>							
Banque Centrale et CCP	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	63 259	0	0	0	0	56 549	119 808
Dépôts et avoirs de la clientèle	778 992	199 763	445 555	1 672 604	3 908 598	0	7 005 512
Dettes de financements et ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
Autres Passifs	0	0	0	0	0	286 827	286 827
Capitaux Propres	0	0	0	0	0	737 369	737 369
Titres participatifs	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Passif</b>	<b>842 251</b>	<b>199 763</b>	<b>445 555</b>	<b>1 672 604</b>	<b>3 908 598</b>	<b>1 080 745</b>	<b>8 149 516</b>
<b>Position Nette</b>	<b>1 458 791</b>	<b>550 258</b>	<b>356 952</b>	<b>721 008</b>	<b>-3 254 916</b>	<b>167 907</b>	<b>0</b>

## Note 7 Notes relatives aux engagements hors bilan :

### 7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2025, à 215 269 KDT contre 183 857 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 17% soit 31 412 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
<b>En faveur de la clientèle</b>				
Garanties émises	8 207	4 973	3 234	65
Cautions pour marchés	149 672	135 407	14 265	11
Cautions diverses	57 390	43 477	13 913	32
<b>Total</b>	<b>215 269</b>	<b>183 857</b>	<b>31 412</b>	<b>17</b>

### 7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025, à 96 069 KDT contre 71 178 KDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	85 902	52 142	33 760	65
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	10 167	19 036	-8 869	-47
<b>Total</b>	<b>96 069</b>	<b>71 178</b>	<b>24 891</b>	<b>35</b>

### 7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2025, à 749 162 KDT.

### 7-4. Engagements sur titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025, à 32 000 KDT contre 14 800 KDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Titres à recevoir	32 000	14 800	17 200	116
<b>Total</b>	<b>32 000</b>	<b>14 800</b>	<b>17 200</b>	<b>116</b>

### 7-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2025 à 4 698 603 KDT et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	-	-	0
Garanties reçues de l'ETAT	250 440	175 256	75 184	43
Garanties reçues de la clientèle	4 448 163	4 408 892	39 271	1
<b>Total</b>	<b>4 698 603</b>	<b>4 584 148</b>	<b>114 455</b>	<b>2</b>

### 7-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2025 comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	11 920	32 089	-20 169	-63
Vente au comptant	10 213	29 281	-19 068	-65
<b>Total</b>	<b>22 133</b>	<b>61 370</b>	<b>-39 237</b>	<b>-64</b>

## Note 8. Notes relatives à l'état de résultat :

### 8-1. Profits et revenus assimilés

Le solde des profits et revenus assimilés s'élève au 31/12/2025 à 602 616 KDT contre 569 372 KDT au 31/12/2024 soit une augmentation de 33 244 KDT. Le détail est comme suit :

		2025	2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	69 929	46 392	23 537	51
Produits sur opérations de financement	(ii)	525 696	516 090	9 606	2
Revenus assimilés	(iii)	6 991	6 890	101	1
<b>Total</b>		<b>602 616</b>	<b>569 372</b>	<b>33 244</b>	<b>6</b>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		2025	2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		59 945	40 932	19 013	46
Produits sur certificats de leasing		0	2	-2	-100
Produits sur financement Mourabha		2 123	1 100	1 023	93
Produits sur financement Wakala		7 838	4 349	3 489	80
Produits sur financement Ijara		23	9	14	156
<b>Total</b>		<b>69 929</b>	<b>46 392</b>	<b>23 537</b>	<b>51</b>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		2025	2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha		366 141	388 884	-22 743	-6
Produits sur financement Ijara		103 931	94 759	9 172	10
Produits sur opérations de vente Khadamet		233	222	11	5
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar		54 446	32 079	22 367	70
Produits sur financement Istesnaa		945	146	799	547
<b>Total</b>		<b>525 696</b>	<b>516 090</b>	<b>9 606</b>	<b>2</b>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

## 8-2. Commissions

Le solde des commissions s'élève au 31/12/2025 à 82 901 KDT contre 84 374 KDT au 31/12/2024 soit une diminution de -1 473 KDT. Le détail est comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	26 852	29 100	-2 248	-8
Commissions de bancassurance	3 263	3 085	178	6
Commissions sur opérations sur titres	210	155	55	35
Commissions de tenue de comptes	11 711	10 392	1 319	13
Commissions sur activités de commerce international	5 609	5 276	333	6
Commissions sur activités monétiques	13 028	11 164	1 864	17
Commissions sur les opérations téléinformatiques	2 542	2 313	229	10
Commissions sur les financements	19 686	22 889	-3 203	-14
<b>Total</b>	<b>82 901</b>	<b>84 374</b>	<b>-1 473</b>	<b>-2</b>

## 8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 21 610 KDT contre 20 307 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	42 635	29 344	13 291	45
Pertes de change	-21 025	-9 037	-11 988	133
<b>Total</b>	<b>21 610</b>	<b>20 307</b>	<b>1 303</b>	<b>6</b>

## 8-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde des revenus du portefeuille d'investissement s'élève au 31/12/2025 à 3 861 KDT. Le détail est comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	471	543	-72	-13
Dividendes reçus sur titres de participations	3 390	2 633	757	29
<b>Total</b>	<b>3 861</b>	<b>3 176</b>	<b>685</b>	<b>22</b>

#### 8-5. Charges encourues et assimilées

Le solde des charges encourues et assimilées s'élève au 31/12/2025 à 251 467 KDT contre 269 109 KDT au 31/12/2024 soit une diminution de -17 642 KDT. Le détail est comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	9 601	9 777	-176	-2
Charges sur opérations avec la BCT	0	0	0	0
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	241 866	258 680	-16 814	-6
Charges sur titres participatifs émis	0	652	-652	-100
Résorptions des frais d'émission des T.P	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>251 467</b>	<b>269 109</b>	<b>-17 642</b>	<b>-7</b>

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		2025	2024	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur dépôts participatifs	(1)	15 331	14 740	591	4
Charges sur comptes Tawfir	(2)	163 477	183 341	-19 864	-11
Charges sur comptes Istithmar	(3)	5 874	6 112	-238	-4
Charges sur comptes Istithmar Mouajah		57 184	54 487	2 697	5
<b>Total</b>		<b>241 866</b>	<b>258 680</b>	<b>-16 814</b>	<b>-6</b>

- (1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.
- (2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.
- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit
COMPTES PARTICIPATIFS ENTREPRISES	2,00%
COMPTE ETRANGER EN TNC	5,58%
COMPTES TAWFIR	4,24%
COMPTES EPARGNE AUTO	2,40%
COMPTES EPARGNE IMMOBILIER	2,40%
COMPTES TAWFIR HAJJ	2,40%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
Comptes d'invest : 03 mois < Maturité < 06 mois	5,24%
Comptes d'invest : 06 mois < Maturité < 12 mois	5,60%
Comptes d'invest : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,07%
Comptes d'invest : Maturité ≥ 24 mois	6,52%

#### **8-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Le coût du risque relatifs aux créances, autres éléments d'actifs et de passifs a enregistré au 31/12/2025 une hausse de 36 600 KDT par rapport au 31/12/2024. Le détail se présente comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	82 740	45 646	37 094	81
Dotations aux provisions sur engagements hors bilan	1 587	42	1 545	3679
Dotations aux provisions additionnelles	28 060	21 259	6 801	32
Dotations aux provisions collectives	6 095	14 288	-8 193	-57
<b>Total dotations aux provisions sur créances</b>	<b>118 482</b>	<b>81 235</b>	<b>37 247</b>	<b>46</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	-12 346	-12 565	219	-2
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	0	-401	401	-100
Reprises de provisions additionnelles	-2 897	-3 243	346	-11
<b>Total reprises de provisions sur créances</b>	<b>-15 243</b>	<b>-16 209</b>	<b>966</b>	<b>-6</b>
Abandon de créances	1 426	2 102	-676	-32
Abandon de créances radiées (*)	1 932	8 179	-6 247	-76
Récupération des créances radiées (*)	-1 665	-651	-1 014	156
Provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs	3 066	27	3 039	11256
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 454	2 544	2 910	114
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs	0	-126	126	-100
Reprise sur provisions pour risques et charges	-2 066	-2 315	249	-11
<b>Total</b>	<b>111 386</b>	<b>74 786</b>	<b>36 600</b>	<b>49</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives

### **8-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Plus-value sur cession TP	5 563	620	4 943	797
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-7 279	-1 140	-6 139	539
<b>Total</b>	<b>-1 716</b>	<b>-520</b>	<b>-1 196</b>	<b>230</b>

### **8-8. Frais de personnel**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 155 919 KDT contre 137 238 KDT au 31 Décembre 2024 soit une variation à la hausse de 18 681 KDT. Le détail est comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	122 169	110 307	11 862	11
Charges sociales	27 628	23 704	3 924	17
Dotations aux provisions pour congés payés	2 790	669	2 121	317
Indemnité de départ à la retraite	1 668	1 335	333	25
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	1 664	1 223	441	36
<b>Total</b>	<b>155 919</b>	<b>137 238</b>	<b>18 681</b>	<b>14</b>

### **8-9. Charges générales d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 74 084 KDT contre 72 991 KDT au 31 Décembre 2024. La variation entre les deux périodes est de l'ordre de 1 093 KDT et s'analyse comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	32 541	29 252	3 289	11
Impôts et taxes	6 379	5 647	732	13
Missions, voyages et déplacement (*)	587	585	2	0
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 423	5 969	-546	-9
Travaux, fournitures et services extérieurs	20 863	22 639	-1 776	-8
Frais Marketing et événementiel	1 725	2 875	-1 150	-40
Autres charges d'exploitation	369	367	2	1
Cotisations au FGDB	6 197	5 657	540	10
<b>Total</b>	<b>74 084</b>	<b>72 991</b>	<b>1 093</b>	<b>1</b>

### 8-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	18 078	17 998	80	0
<b>Total</b>	<b>18 078</b>	<b>17 998</b>	<b>80</b>	<b>0</b>

### 8-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Sous cet intitulé figurent, les pertes et les gains non récurrents, incidents et périphériques réalisés par la Banque durant l'exercice.

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2025 et en 2024, comme suit :

	2025	2024	Variations	
			Montant	(%)
Autres éléments du solde en gains et pertes	849	317	532	168
<b>Total</b>	<b>849</b>	<b>317</b>	<b>532</b>	<b>168</b>

### 8-12. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt au 31/12/2025 a été calculée sur la base du résultat comptable avant impôt au 31/12/2025, qui s'élève à 30 444 KDT. Le détail du calcul de la charge d'impôt au 31/12/2025 se présente ainsi :

Résultat Comptable avant impôt	89 482
Réintégrations nets	27 443
Réinvestissement	- 53 500
Résultat fiscal	63 425
Impôt dû au 31/12/2025	25 370
CSS au 31/12/2025	2 537
Contribution Non Conjoncturelle au 31/12/2025	2 537

En décembre 2024, la banque a reçu une notification de contrôle fiscal portant sur l'ensemble des impôts couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021. Ce contrôle s'est déroulé entre janvier et juin 2025, et la première notification des résultats a été reçue le 11 juin 2025.

Ce contrôle a été clôturé en juin 2025 en bénéficiant de l'amnistie fiscale avec paiement :

Principal Contrôle Fiscal 2020-2021	2 735
Principal Déchéance Réinvestissement 2018	5 200
Pénalités et Amendes Fiscales Contrôle Fiscal 2020-2021	139
Report IS	(725)
<b>Total</b>	<b>7 348</b>

### 8-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 31 Décembre 2024 au 31 Décembre 2025. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2025	2024
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	54 563	74 168
<b>Nombre d'actions ordinaires</b>	<b>265 000 000</b>	<b>265 000 000</b>
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,2059</b>	<b>0,2799</b>

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

### Note 9. Calcul de la Zakat :

La Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires ainsi que par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et par les titulaires des titres participatifs. Le calcul, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2025
Total Actif soumis à la Zakat	7 493 821
Total Passif soumis à la Zakat	2 541 511
<b>Base de la Zakat</b>	<b>4 952 310</b>
<b>Montant de la Zakat due</b>	<b>127 646</b>
Zakat due par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	110 570
Zakat due par les actionnaires	17 076
<b>Zakat par action (en DT)</b>	<b>0,0644</b>

<b>Taux de la Zakat relative aux comptes d'investissement Mutlak</b>	<b>2,50%</b>
--	--------------

**Note 10. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :**

**10-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2025, un solde de 292 375 KDT contre 856 379 KDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Caisse	74 592	71 664
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	198 522	749 173
Chèques Postaux	44	44
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	0	0
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	19 217	35 498
<b>Total</b>	<b>292 375</b>	<b>856 379</b>

**Note 11. Transactions avec les parties liées**

**11-1. Flux de transactions avec les parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, certaines transactions ont été conclues par la Banque avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans les tableaux suivants (*montants exprimés en DT*) :

<b>Note Parties liées</b>									
<b>Groupes Zitouna</b>									
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>Zitouna Takaful</b>	<b>Zitouna Capital</b>	<b>Zitouna Finance</b>	<b>FCPR Zitouna Moucharaka I</b>	<b>FCPR Zitouna Moucharaka II</b>	<b>FCPR Zitouna Moucharaka III</b>	<b>FCPR Zitouna Moucharaka 4</b>	<b>FCPR Zitouna Moucharaka 5</b>	<b>FCPR Mourafik I</b>
<b>Profits sur opérations de financement</b>									
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	92 922								
<b>Commissions sur opérations d'assurance Takaful</b>									
- Commissions au titre des contrats Ijara	3 015 511								
- Commissions au titre des contrats "Takaful financement"	241 619								
- Commission au titre des contrats "Takaful Incendie"	5 572								
- Commission au titre de l'assurance sur cartes	288 523								
<b>Primes sur opérations d'assurance Takaful</b>									
- Primes d'assurance IDR	(1 668 266)								
- Primes d'assurance groupe	(4 996 751)								
- Primes d'assurance vie Mourafek	(1 664 004)								
- Diverses autres primes d'assurance	(794 383)								
Indemnités reçues suite à des sinistres	101 397								
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,)	(23 522)	(17 395)	(5 774)	(60 680)	(33 228)	(165 404)	(212 773)	(76 891)	(26 745)
Rémunération des contrats Istithmar	(416 003)	(395 272)		(489 179)	(219 005)	(1 027 880)	(1 714 828)	(2 176 054)	
Revenus Titres de Participation		1 248 500		1 788 435		634 228	965 539		
Revenus sur titres participatif acquis									
Mise à disposition de locaux	11 263								
Mise à Disposition de Personnel et IDR		27 256	15 572						
Mise à Disposition de Personnel et IDR facturé		(144 808)							
Contrat de prestation intellectuelle			(908 750)						
Convention de partenariat commerciale et cobranding	10 000	8 750							
Mobiles "Communication téléphoniques" et internet									
Service de maintenance informatique et licence									
Achat materiel informatique et developpement logiciel									
Achat matériel roulant		(322 200)							
Jetons de présence encaissés									
Mission de dépositaire de titres et des fonds				20 000	30 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Mission de conseil, d'assitance et de placement		20 000	37 501						
Frais de formation									
Prise de participation								29 500 000	
Cession titres de participation				(3 530 000)					

Opérations de l'exercice	FCPR Mourafik II	FCPR Mourafik III	FCPR Mourafik 4	FCPR NOUMOU	Zitouna Tamkeen	Excellia Solutions	Zitouna Paiement	Zitouna LLD	Zitouna Academy
<b>Profits sur opérations de financement</b>									
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha					3 362 734	265 899	605 587		19 030
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,)	(94 046)	(93 577)	(76 053)		(64 876)	(31 946)	(2 538)		(79)
Rémunération des contrats Istithmar	(734 856)	(1 010 704)	(567 702)			(1 202)			
Revenus Titres de Participation		541 216							
Revenus sur titres participatif acquis					372 750				
Mise à disposition de locaux					43 900		189 900		
Mise à Disposition de Personnel et IDR					559 236	15 563			272 920
Contrat de prestation intellectuelle						(143 200)			
Convention de partenariat commerciale et cobranding									
Mobiles "Communication téléphoniques" et internet					205	(57 925)			
Service de maintenance informatique et licence						(6 169 948)			
achat materiel informatique et developpement logiciel						(1 134 991)			
Mission de dépositaire de titres et des fonds	20 000	25 000	35 000						
Mission de conseil, d'assitsnace et de placement						(14 637)			
Frais de formation									(220 863)
Prise de participation		14 800 000	3 150 000	10 500 000	6 867 000				100 000



<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>FCPR Mourafik II</b>	<b>FCPR Mourafik III</b>	<b>FCPR Mourafik 4</b>	<b>FCPR NOUMOU</b>	<b>Zitouna Tamkeen</b>	<b>Excellia Solutions</b>	<b>Zitouna Paiement</b>	<b>Zitouna LLD</b>	<b>Zitouna Academy</b>
<b>Créances au titre d'opérations de financement</b>									
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha					32 315 893	2 746 742	6 184 950		147 175
-Mobiles "Communication téléphoniques"					243		3 281		
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(247 401)	(267 782)	(177 086)	(4 103 806)	(2 150 819)	(441 549)	(7 425 844)	(160 101)	(189 549)
Contrats istithmar	(7 170 000)	(24 290 000)	(7 300 000)						
<b>Créances au titre de la mise à disposition de personnel</b>									
Contrat de prestation intellectuelle					427 306	18 521			418 674
<b>Frais de formation</b>									
									47 406
<b>Créance au titres de revenus Titres de Participation</b>									
		120 270							
<b>Créance au titre de la mise à disposition de locaux</b>									
					39 373		248 830		
<b>Créance au titre de la Commission de dépositaire de titres et des</b>									
	23 801	29 751	41 651						
<b>Service de maintenance informatique et licence</b>									
						(89 150)			
<b>materiel informatique et developpement logiciel</b>									
						(831 811)			
<b>Engagements hors bilan</b>									
<b>Engagements sur opérations de financement</b>									
-CAUTION						56 055	548 189		
<b>Engagements sur opérations de financement</b>									
- Titres souscrits non libérés			14 500 000	17 500 000					

**Note. Parties liées****Autres :**

Opérations de l'exercice	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Société IHMC	Société ICEE	D.G.	Victor Nazeem Ridha Agha	Adel Alaya
Profits sur opérations de financement									
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	5 285								
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(53 827)	(167 783)	(4 430)	(13 996)	(53 498)			(36 636)	
Rémunération des contrats Istithmar		(294 694)							
Honoraires comité chariaa									
Mise à disposition de locaux	(2 780 123)								
Facturation d'électricité et eau	(350 440)								
Commissariat aux comptes									
Jetons de présence décaissés et indemnité							(128 125)	(267 500)	(362 500)
Mission de dépositaire de titres et des fonds									
Evénement à l'hôtel et frais de réception			(3 688)						

Soldes à la fin de l'exercice	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Société IHMC	Société ICEE	D.G.	Victor Nazeem Ridha Agha	Adel Alaya
Créances au titre d'opérations de financement									
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	28 885								
Titres participatifs									
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(390 680)	(3 331 860)	(81 522)	(226 751)	(1 290 758)	(73 442)		(737 340)	(84 307)
Contrats istithmar		(4 500 000)							
Commissariat aux comptes									
Jetons de présence							(78 125)	(187 500)	(187 500)
Honoraires comité chariaa									

Opérations de l'exercice	Nabila Ben Yedeer	MOUNIR TLILI	ANIS EL GUZI	MOUNIR GRAJA	ABDELKADER BOUDRIGA	MAKREM BEN SASSI	JILANI BEN LAGHA	M Jamel BOUZAIE NNE	BASSEM JEDDOU	KPMG	LEJ AUDIT
Profits sur opérations de financement											
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha			1 663			27 818		5 578	7 494		
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(9 772)	(7)	(3 416)					(7 539)			
Rémunération des contrats Istithmar	(38 609)					(172 308)					
Honoraires comité chariaa		(23 529)	(14 118)	(17 647)							
Commissariat aux comptes										(288 430)	(288 430)
Jetons de présence décaissés et indemnité	(312 500)	(6 000)	(5 000)	(6 000)	(317 500)	(257 500)	(297 500)	(179 375)			
Soldes à la fin de l'exercice											
	Nabila Ben Yedeer	M. MOUNIR TLILI	M. ANIS EL GUZI	M. MOUNIR GRAJA	M. ABDELKADER BOUDRIGA	M. MAKREM BEN SASSI	JILANI BEN LAGHA	M Jamel BOUZAIE NNE	M. BASSEM JEDDOU	KPMG	LEJ AUDIT
Créances au titre d'opérations de financement											
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha			20 268			400 351		141 913	100 998		
Titres participatifs											
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(791 760)	(4 832)	(109 529)			(103 112)	(2 001)	(319 913)	(726)		(9 423)
Contrats istithmar						(2 300 000)					
Commissariat aux comptes										(275 000)	(175 000)
Jetons de présence	(187 500)				(187 500)	(187 500)	(187 500)	(109 375)			
Honoraires comité chariaa		(11 765)	(7 059)	(8 824)							

### *11-2. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :*

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, administrateurs et membres des comités réglementaires se détaillent comme suit

	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général (*)		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	288 185	0	2 151 966	1 538 422	2 152 500	1 312 500
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	116 584	116 584		
<b>Total</b>	<b>288 185</b>	<b>0</b>	<b>2 268 550</b>	<b>1 655 006</b>	<b>2 152 500</b>	<b>1 312 500</b>

(\*) Tenant compte de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2025

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

## **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- L'audit des états financiers de la Banque ZITOUNA (la Banque) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **8.149.516 mDT** et un résultat net bénéficiaire de **54.563 mDT** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration du 12 mars 2026. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

#### ***Opinion :***

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Banque, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### ***Fondement de l'opinion :***

**2-** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :***

**3-** La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :***

**4-** Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

***Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :***

**5-** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne :***

**1-** En application des dispositions de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :***

**2-** En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque (actions et titres participatifs) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 06 avril 2026**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**Les Commissaires aux Comptes**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA BANQUE ZITOUNA**

**I.** En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau) et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)**

***A-1. Opérations avec la société « Excellia Solution » :***

- La Zitouna Banque a conclu en 2025 une convention avec la société EXCELLIA Solutions afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets IT et de digitalisation. Ce partenariat stratégique, conclu pour une durée d'un an renouvelable, porte sur la fourniture de produits, services et prestations technologiques (logiciels, équipements matériels, hébergement Cloud, services managés, développement, support et maintenance, etc.), Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats totalisent 1.134.991 DT, le solde au 31.12.2025 s'élève à 831.811DT Cette opération a fait l'objet de l'approbation du conseil d'administration de la Banque dans sa réunion du 03 Octobre 2025.
- La Zitouna Banque a conclu une convention de prestation intellectuelle avec la société Excellia Solution. Les charges encourues en 2025 s'élèvent à 143 200 DT, et le solde au 31/12/2025 s'élève à 170 407 DT.

***A-2. Opérations avec la société « Zitouna Takaful » :***

- La Banque Zitouna a conclu, au cours de l'exercice 2025, une convention de co-branding avec la société Zitouna Takaful. Les produits constatés en 2025 par la Banque Zitouna, au titre de ladite convention, s'élèvent à 10 000 DT et ont été totalement remboursés au 31/12/2025.

### ***A-3. Opérations avec le « Zitouna Capital » :***

- La Banque Zitouna a conclu au cours de l'exercice 2025, une convention de cobranding avec la société Zitouna Capital. Les produits constatés en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats totalisent 10.000 DT et ont été totalement remboursés au 31/12/2025.
- La société Zitouna Capital a facturé à la Banque Zitouna, au titre de la mise à disposition de personnel et des IDR au cours de l'exercice 2025, un montant de 144 808 DT, totalement remboursé au 31/12/2025.
- La Banque Zitouna a acquis, auprès de la société Zitouna Capital, un matériel roulant pour un montant de 322 200 DT, montant totalement réglé au 31/12/2025.

### ***A-4. Opérations avec le « FCPR Moucharaka V »***

- La Banque Zitouna a procédé, en 2025, à la souscription et à la libération d'une participation d'un montant de 29 500 000 DT dans le FCPR Zitouna Moucharaka V. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration de la Banque lors de sa réunion du 17 mars 2025.
- La Banque Zitouna a facturé la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission qui lui a été confiée, en vertu de la convention conclue le 11 mars 2025, en sa qualité de dépositaire exclusif du portefeuille de titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka V.

En contrepartie, la Banque perçoit une commission annuelle hors taxes égale à 0,1 % de l'actif net du fonds, avec un minimum de 10 000 DT et un maximum de 20 000 DT.

La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20 000 DT HT, soit un montant de 23 801 DT TTC, non encore encaissé au 31 décembre 2025.

- La Banque Zitouna à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka V en 2025. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 76.891 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 23.855.814 DT
- Le FCPR Moucharaka V a, en 2025, placé ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar.

Les charges encourues par la Banque Zitouna au titre desdits contrats, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 2 176 054 DT, et le solde de ces contrats Istithmar est nul au 31 décembre 2025.

### ***A-5. Opérations avec le « FCPR Mourafik III » :***

- La Banque Zitouna a procédé, en 2025, à la souscription d'une participation d'un montant de 14.800.000 DT dans le FCPR Zitouna Mourafik III . Cette opération a fait l'objet de l'autorisation du conseil d'administration de la Banque dans sa réunion du 17 Mars 2025 .

***A-6. Opérations avec le « FCPR Mourafik IV » :***

- La Banque Zitouna a procédé, en 2025, à la souscription et à la libération d'une participation d'un montant de 3 150 000 DT dans le FCPR Zitouna Mourafik IV. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration de la Banque lors de sa réunion du 17 mars 2025.

***A-7. Opérations avec le « FCPR Noumou » :***

- La Banque Zitouna a procédé, en 2025, à la souscription d'une participation d'un montant de 28 000 000 DT et à sa libération à hauteur de 10 500 000 DT dans le FCPR Zitouna Noumou.

Cette opération n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la Banque.

- Au 31 décembre 2025, le solde des comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Noumou auprès de la Banque Zitouna s'élève à 4 103 806 DT.
- Les titres souscrits mais non libérés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 17 500 000 DT dans le FCPR Noumou.

***A-8. Opérations avec la société « Zitouna Finance » :***

- La Banque Zitouna a conclu une convention de prestation intellectuelle avec la société Zitouna Finance, visant à accompagner la Banque dans la mise en place d'un dispositif de gouvernance Groupe conforme à la circulaire BCT 2021-05.

Les charges encourues en 2025 s'élèvent à 908 750 DT.

- En 2025, la Banque Zitouna a facturé à la société Zitouna Finance 15 572 DT pour la mise à disposition de personnel.
- La Banque Zitouna a confié à Zitouna Finance la mission de conseil d'assistance et de placement, le montant des charges s'élèvent à 37.501 Dt et le solde au 31.12.2025 s'élève 44.626 DT.

***A-9. Opérations avec la société « Zitouna Tamkeen » :***

- La Banque Zitouna a conclu une convention avec « Zitouna Tamkeen » pour la mise à disposition temporaire d'espaces de travail au sein de certaines de ses agences. Cette mise à disposition, accordée à titre gracieux, est exclusivement destinée à l'exercice de l'activité de microfinance par « Zitouna Tamkeen ».

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration de la Banque lors de sa réunion du 17 mars 2025.

## **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2025, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

### ***B-1. Opérations avec la société « Zitouna Takaful » :***

- En application de conventions conclues, antérieurement à l'exercice 2025, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a constaté en 2025, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats Ijara pour la somme de 3.015.511 DT, au titre des contrats collectifs "Takaful financement" pour la somme de 241.619 DT, au titre des contrats "Takaful incendie" pour la somme de 5.572 DT et au titre de l'assurance sur cartes pour la somme de 288.523 DT. La créance de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2025, au titre de ces commissions à 926.888 DT.
- En application de contrats d'assurance conclus, antérieurement à l'exercice 2025, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a supporté en 2025 des primes d'assurance Takaful au titre de l'assurance d'indemnité de départ à la retraite pour 1.668.266 DT, de l'assurance groupe pour 4.996.751 DT, de l'assurance-vie Mourafek pour 1.664.004 DT et de diverses autres assurances (globale de Banque, multirisques professionnels, autos, etc.) pour 794.383 DT. La dette Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2025, à ce titre, à 3.517 DT.
- En application de contrats d'assurance conclus, antérieurement à l'exercice 2025, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a constaté, en 2025, parmi ses gains extraordinaires, des produits d'indemnisation pour sinistres pour un montant de 101 397 DT.
- En application des conventions de financements conclues avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a réalisé, au cours de 2025, des profits de 93.922 DT au titre des contrats Ijara le solde de financement s'élève à 885,464 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Takaful antérieurement à l'exercice. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 23.522 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 1.493.393 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à mettre à la disposition de la société Zitouna Takaful, le local de l'agence Lac I et a facturé, à ce titre, en 2025, un loyer de 11.263 DT, non encore encaissée en 2025.
- La société Zitouna Takaful a placé, en 2025, ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats totalisent 416.003 DT. Le solde de ces contrats s'élève au 31 décembre 2025, à 5.163.000 DT.
- Les créances d'indemnisations suite à la survenance de sinistres survenue en 2023 s'élèvent à 4.570.137 DT.

### ***B-2. Opérations avec la société « Zitouna Capital » :***

- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Capital. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 17.395 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 4.324.395 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à mettre à la disposition de la société Zitouna Capital, en vertu des deux conventions conclues le 15 mars 2019 révisées au cours de 2022 (date d'effet à partir du 15 Mars 2022), d'un 1er collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable de l'Unité d'Audit Charaique" moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT, et d'un 2ème collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable Conformité et Contrôle Interne" moyennant une même rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT. En contrepartie de ses prestations au titre desdites conventions, la Banque Zitouna a facturé, en 2025, à la société Zitouna Capital la somme de 27.256 DT HT et le solde de ces comptes est nul au 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a facturé, en 2025, à la société Zitouna Capital la commission lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 14 juin 2022, portant sur la consultation dans le domaine des investissements au profit de la Société Zitouna Capital, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,25%. La commission facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.801 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La société Zitouna Capital a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2026, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 395.272 DT et le solde de ces placements s'élève à 1.850.000 DT au 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a constaté, au cours de l'exercice 2025, parmi ses produits des dividendes distribués par Zitouna Capital, pour un montant de 1.248.500 DT.

### ***B-3. Opérations avec « FCPR Zitouna Moucharaka » :***

- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à facturer la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 15 mars 2019, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka I en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT et un maximum de 20.000 DT. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.801 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka I antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 60.680 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 516.831 DT.

- La Banque Zitouna a constaté, au cours de l'exercice 2025, parmi ses produits des dividendes distribués par FCPR Zitouna Moucharaka II, pour un montant de 1.788.435 DT.
- Le FCPR Moucharaka a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 489.179 DT et le solde de ces placements s'élève à 5.000.000 DT au 31 décembre 2025.

***B-4. Opérations avec « FCPR Zitouna Moucharaka II » :***

- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à facturer la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 28 janvier 2021, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka II en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT et un maximum de 30.000 DT. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 30.000 DT HTVA, soit la somme de 35.701 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka II antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 33.228 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 624.044 DT.
- Le FCPR Moucharaka II a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 219.005 DT et le solde de ces placements s'élève à 2.620.000 DT au 31 décembre 2025.

***B-5. Opérations avec « FCPR Zitouna Moucharaka III » :***

- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à facturer la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 26 décembre 2024, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka III, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT, HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.800 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka III antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 165.404 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 7.406.865 DT.
- Le FCPR Moucharaka III a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 1.027.880 DT et le solde est nul au 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a constaté, au cours de l'exercice 2025, parmi ses produits des dividendes distribués par FCPR Zitouna Moucharaka III, pour un montant de 634.228 DT.

#### ***B-6. Opérations avec « FCPR Zitouna Moucharaka IV »***

- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à facturer la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue en 2024, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka IV, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT, HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.800 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka IV antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 212.773 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 167.510 DT.
- Le FCPR Moucharaka IV a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 1.714.828 DT et le solde s'élève à 13.410.000 DT au 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a constaté, au cours de l'exercice 2025, parmi ses produits des dividendes distribués par FCPR Zitouna Moucharaka IV, pour un montant de 965.539 DT.

#### ***B-7. Opérations avec le « FCPR Mourafik » :***

- La Banque Zitouna a facturé, en 2025, la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 11 décembre 2020, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Mourafik en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.801 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a rémunéré, au cours de 2025, les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Mourafik. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 26.745 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 43.480 DT.

#### ***B-8. Opérations avec le « FCPR Mourafik II » :***

- La Banque Zitouna a facturé, en 2025, la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 08 mars 2022, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Mourafik II, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT, HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.800 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025.

- Le FCPR Mourafik II a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 734.856 DT et le solde s'élève à 7.170.000 DT au 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a rémunéré, au cours de 2025, les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Mourafik II. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 94.046 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 247.401 DT.

***B-9. Opérations avec le « FCPR Mourafik III » :***

- Banque Zitouna a continué, en 2025, à facturer la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue en 2024, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Zitouna Mourafik III, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT, HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 25.000 DT HTVA, soit la somme de 29.751 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Mourafik III antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 93.577 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 267.782 DT
- Le FCPR Zitouna Mourafik III a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 1.010.704 DT et le solde s'élève à 24.290.000 DT au 31 décembre 2025.
- La Banque Zitouna a constaté, au cours de l'exercice 2025, parmi ses produits des dividendes distribués par FCPR Zitouna Mourafik III, pour un montant de 941.216 DT.

***B-10. Opérations avec le « FCPR Mourafik IV » :***

- Banque Zitouna a continué, en 2025, à facturer la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue en 2024, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Zitouna Mourafik IV, en contrepartie de la perception d'une commission annuelle (HT) égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT, HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2025 s'élève à 35.000 DT HTVA, soit la somme de 41.650 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2025
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Mourafik IV antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 76.053 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 177.086 DT

- Le FCPR Zitouna Mourafik IV a continué, en 2025, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 567.702 DT et le solde s'élève à 7.300.000 DT au 31 décembre 2025.
- Les titres souscrits non libérés au 31 décembre 2025 élèvent à un montant de 14.500.000 DT dans le FCPR Mourafik IV.

***B-11. Opérations avec la société « Zitouna Tamkeen » :***

- La Banque Zitouna a réalisé, en 2025, des profits au titre des financements accordés à Zitouna Tamkeen, pour un montant de 3.362.734 DT. L'encours de ces financements s'élève au 31 Décembre 2025 à 32.315.893 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen deux locaux sis à Sfax et à Sousse et a facturé, à ce titre, en 2025, un loyer de 43.900 DT, le solde au 31 .12.2025 s'élève à 39,373 DT
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen, d'un directeur pour occuper le poste de Directeur Général de cette dernière. Les produits constatés en 2025 au titre de cette mise à disposition s'élève à 559.236 DT. Le solde des créances s'élève à 427.306 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Tamkeen. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 64.876 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.150.819 DT.
- La Banque Zitouna a souscrit, en date du 25 Décembre 2023, aux titres participatifs « Sukuk Zitouna Tamkeen » pour un montant de 3.500.000 DT. Les profits constatés par la Banque au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 372.750 DT.

***B-12. Opérations avec la société Zitouna Finance :***

- La Banque Zitouna a continué en 2025 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Finance. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 5.474 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 879.372 DT.

***B-13. Opérations avec la société Excellia Solution :***

- La Banque Zitouna a continué en 2025 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Excellia Solution. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 31.946 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 441.549 DT.
- En application des conventions de financement conclues avec la société Excellia Solution, la Banque Zitouna a réalisé, au cours de l'année 2025, un profit de 265 .899 DT au titre de ces financements. L'encours de ces financements s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.746.742 DT
- La Banque Zitouna a continué en 2025 à mettre à disposition de personnel auprès de Excellia Solution. Les produits constatés par la Banque à ce titre en 2025 s'élèvent à 15.563 DT HTVA. Le solde des créances se rapportant à ces opérations s'élève à 18.521 DT au 31 Décembre 2025.

- La Banque Zitouna a signé une convention avec la société Excellia Solution sur une mission de conseil, accompagnement et services informatiques. Le montant des charges comptabilisées au 31 décembre 2025 s'élève à 6.169.948DT, le solde au 31.12.2025 s'élève à 89.150 DT.

***B-14. Opérations avec la société « Zitouna Paiement » :***

- La Banque Zitouna a continué en 2025 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Paiement. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 2.538 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 7.425.844 DT.
- La banque a mis, en 2022, à la disposition de la société Zitouna Paiement des espaces de travail à aménager dans une partie des locaux abritant les directions régionales de la Banque, pour une durée de 3 années renouvelable, moyennant une redevance annuelle. Le montant de produit s'élève à 189.900 DT au 31 décembre 2025 et le solde de ces comptes s'élève à 248.830 DT.
- En application des conventions de financement conclues avec la société Zitouna Paiement, la Banque Zitouna a réalisé, au cours de l'année 2025, un profit de 605 .587 DT au titre de ces financements. L'encours de ces financements s'élève, au 31 décembre 2025, à 6.184.950 DT.

***B-15. Opérations avec la société « Zitouna Academy » :***

- La Banque Zitouna a continué en 2025 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Academy. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, sont 79 DT, le solde au 31.12.2025 s'élève 189.549 DT.
- La Banque Zitouna a continué en 2025 la mise à la disposition de Zitouan Academy un membre du personnel pour occuper le poste de Gérant de la société Zitouna Académie. Les montants facturés par Banque Zitouna à ce titre s'élèvent à 272.920 DT. Le solde de ses opérations s'élève à 418.674 DT au 31 Décembre 2025.
- la Banque Zitouna a poursuivi en 2025 l'exécution des actions de formation (inter-entreprise et intra-entreprise) avec la société Zitouna Academy, ainsi que des missions d'accompagnement, soit en lien avec ces actions de formation, soit dans le domaine de l'ingénierie de la formation, au profit de la Banque. Les charges engagées au titre de cette convention en 2025 s'élèvent à 220.863 DT.
- En application des conventions de financement conclues avec la société Zitouna Paiement, la Banque Zitouna a réalisé, au cours de l'année 2025, un profit de 19.030 DT au titre de ces financements. L'encours de ces financements s'élève, au 31 décembre 2025, à 147.175 DT.

***B-16. Opérations avec la société « Majda Tunisie » :***

- En application des conventions de financement conclues avant l'exercice 2025 avec la société Majda Tunisie, la Banque Zitouna a réalisé, au cours de l'année 2025, un profit de 5.285 DT au titre de ces financements. L'encours de ces financements s'élève, au 31 décembre 2025, à 28.885 DT.

- La Banque Zitouna a continué en 2025 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Majda Tunisie. Les charges encourues, en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 53.827 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2025, à 390.680 DT.
- La Banque Zitouna a poursuivi la location du Bloc B de l'immeuble « Renaissance » auprès de la société Majda Tunisie, afin de l'exploiter comme extension de son siège social. Ce contrat, conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, a engendré des charges de 2.789.123 DT en 2025.
- La Banque Zitouna a supporté en 2025 les frais d'électricité facturés par la société Majda Tunisie pour la location du Bloc B, pour un montant de 350 440 DT. Le solde de ces comptes est nul au 31 décembre 2025.

**B-17. Opérations avec d'autres parties liées :**

- La Banque Zitouna a continué, en 2025, à rémunérer les comptes de dépôts ouverts par diverses parties liées. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

Comptes de dépôts participatifs	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Société IHMC	Société ICEE	Victor Nazeem Ridha Agha	Nabila Ben Yedder
Rémunération des comptes (Exercice 2025)	53 827	167 783	4 430	13 996	53 498	0	36 636	9 772
Soldes des comptes au 31/12/2025	390 680	3 331 860	81 522	226 751	1 290 758	73 442	737 340	791 760

Comptes de dépôts participatifs	Adel Alya	Makrem Ben Sassi	Mounir Tlili	Anis El Guzi	Jilani Ben Lagha	Jamel Bouzaienne	Bassem Jeddou
Rémunération des comptes (Exercice 2025)	0	0	7	3 416	0	7 539	0
Soldes des comptes au 31/12/2025	84 307	103 112	4 832	109 529	2 001	319 913	726

- Plusieurs parties liées, au cours de 2025, ont conclu des contrats Istithmar avec la banque Zitouna. Les charges encourues en 2025, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

Contrats Istethmar	Hôtel la Cigale Tabarka	Nabila Ben Yedder	Makrem Ben Sassi
Rémunération des contrats (Exercice 2025)	294 694	38 609	172 308
Soldes des contrats au 31/12/2025	4 500 000	0	2 300 000

Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération réalisée, en 2025, relative à des conventions antérieures.

### C-Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

**C-1.** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales portent sur :

**1-** La rémunération du nouveau Directeur Général, M. Mounir FAKHET, tel que fixée par la décision du Conseil d'Administration du 01 août 2025. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

- i** Des avantages à court terme composés, de salaires mensuels, d'un 13<sup>ème</sup> mois, d'une prime d'intéressement fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration, d'avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, ainsi que des cotisations sociales patronales au titre du régime normal et du régime complémentaire et des cotisations patronales au titre d'une assurance groupe.
- ii** Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafik.

**2-** Les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités émanant du conseil d'administration.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général (*)		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	288 185	0	2 151 966	1 538 422	2 152 500	1 312 500
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	116 584	116 584	0	0
<b>Total</b>	<b>288 185</b>	<b>0</b>	<b>2 268 550</b>	<b>1 655 006</b>	<b>2 152 500</b>	<b>1 312 500</b>

(\*) Tenant compte de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2025.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 06 Avril 2026**

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

**LEJ AUDIT**

**Emna RACHIKOU**

**Bessem JEDDOU**